



## Passport tunisien expiré

Par **Jweda**, le **26/08/2020** à **18:49**

Bonjour,

Je suis tunisien, je vais marier avec une française. Est-ce que je peux se marier avec mon passeport expiré depuis presque un an ? Je peux pas le renouveler par contre je peux fournir mon acte de naissance à jour.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **27/08/2020** à **23:35**

Bonjour

Vous pouvez vous marier...de même qu'un sans papiers peut le faire.

La loi ne peut interdire un mariage sous prétexte qu'une personne vit en situation irrégulière, même va si la préfecture peut rechercher s'il ne s'agit pas d'un mariage arrangé ou gris.

[LIEN](#)

Par **youris**, le **28/08/2020** à **17:11**

bonjour,

vous devez fournir l'original et la photocoïte d'une pièce d'identité en cours de validité.

si un des futurs conjoints est étranger, il doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat). Il est possible de produire un extrait d'acte de naissance plurilingue.

salutations